

ENGAGER ET RÉMUNÉRER DANS LE SECTEUR CULTUREL

Formes d'engagement et de contractualisation, rémunérations et intermittence

• 3 JOURS

du 14 au 16 mai 2019
AIX-EN-PROVENCE
ARCADE

PUBLIC

Organisateur et employeur permanent ou occasionnel dans le spectacle et l'événementiel. Toute personne en charge de l'embauche, des contrats, de tout ou partie de la gestion du personnel, entrant dans le métier ou qui souhaite actualiser ses connaissances : administrateur, secrétaire général, comptable, chargé de la paie, chargé de production ou de diffusion, responsable ou coordinateur, directeur ou responsable technique. Cette formation s'adresse également aux agents des collectivités territoriales ainsi qu'aux artistes, techniciens qui souhaitent maîtriser au mieux leur statut.

INTERVENANTS

FANNY SCHWEICH

Juriste Spectacle Vivant, formatrice, créatrice de la structure "For Companies", auteure du livre "Gérer une association culturelle" La Scène Éd.

Cette formation offre les clés pour mieux appréhender le champ complexe et prolifique du droit du travail. À son issue, vous appliquez les obligations en matière de forme, de durée du contrat, de statut du salarié, de rémunération et de formalité de fin de contrat. Vous développez les bons réflexes juridiques face aux cas particuliers rencontrés dans le secteur du spectacle ou de l'événementiel.

• Cette formation, alliée au module « Législation sociale : fiabiliser la paie des salariés » (4 jours), compose un programme complet pour maîtriser toutes les dimensions de la législation sociale et de la paie du spectacle et de l'événementiel.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Différencier les multiples modes d'engagement, les statuts des collaborateurs
- Distinguer les différentes formes de contractualisation et établir le contrat adéquat
- Effectuer les formalités et les déclarations liées à l'embauche, à l'exécution et à la fin de contrat
- Identifier et utiliser les sources d'information juridique et réglementaire

CONTENUS

Comprendre les cadres de la législation sociale

- Les sources du droit du travail et les conventions collectives applicables
- Les vérifications préalables : licence, immatriculation, NAF
- Les cadres juridiques et les informations réglementaires
- Les modes et les formes de collaboration et de rémunération (honoraires, droits d'auteur, indemnités, salaires...)
- Les différents régimes, formes d'emploi et statuts
- La multi-activité, les multi-statuts

Structurer l'emploi et la contractualisation

- Régime général, régime spécifique, bénévole, mineur, travailleur étranger, stagiaire
- Les différents types de contrats de travail
- Champs d'application, rédaction (mentions obligatoires et conseillées)

Administrer l'exécution du contrat

- La durée du travail et les diverses modalités du temps de travail
- L'affiliation aux différentes caisses
- Les formalités d'embauche
- La fin du contrat : les différentes situations, les obligations et les formalités

Qualifier l'intermittence

- Les spécificités du régime et son champ d'application (les annexes, les types d'emploi, les conditions d'embauche, la rémunération, les déclarations)
- L'établissement du contrat
- Les rémunérations (cachets) appliquées à l'embauche des artistes
- Le fonctionnement de l'indemnisation et du Pôle emploi : ouverture de droits, admission, réadmission, base de calcul

CONTACT

CAROLINE BONHEUR

Responsable adjointe et de formation

04 42 21 78 62

formation@arcade-regionsud.com

6 place Barthélémy Niollon
CS 30759 13617
Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. 04 42 21 78 00
www.arcade-regionsud.com

APE : 9499Z

SIRET : 305 350 795 00046

Déclaration enregistrée sous le numéro : 93 13 09 343 13

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

ORGANISATION DE LA FORMATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION ou PRÉREQUIS

- Aucun(e)

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- La formation se déroule en présentiel
- Des méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuelles ou en petits groupes, mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants.
- La documentation pédagogique de ce module rassemble : le/les supports pédagogiques du/des intervenant(e), les outils présentés dans la formation, une bibliographie et webographie ainsi que des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation
- La responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel
- Centre de ressources, d'information et de documentation des arts du spectacle : consultation sur place sur rendez-vous ou via le site Internet de l'Arcade

ÉVALUATION

- Entretien téléphonique et questionnaire pédagogique préalables
- Bilan oral et questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la formation
- Attestation de formation remise au stagiaire

EFFECTIF

- 12 participants maximum
-

HORAIRES

- De 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h15
-

TARIF

- 840 euros TTC
- 